



المنظمة الدولية للوقاية من حوادث الطرقات
La Prévention Routière Internationale



المنظمة العربية للسلامة المرورية
Arab Road safety organization



الجمعية التونسية للوقاية من حوادث الطرقات
Association Tunisienne de la Prévention Routière



Les recommandations du 13^{ième} Congrès Mondial de La PRI

Les ministres, les chefs de délégations des cinq continents intervenant dans le domaine de la sécurité routière réunis à Tunis, Tunisie, du 3 au 7 Mai 2017 pour le 13^{ième} Congrès Mondial de la PRI sous le thème :

" La Gouvernance des Routes et son Impact sur la sécurité routière : Réalisation des objectifs de la Décennie , d'Action des NU ", en coordination avec les représentants des organisations locales, régionales et internationales venant des quatre continents (OMS, FIM, ETSC, IRF, IRU, UIC, IFSTTAR...), des ONGs et des établissements universitaires, des experts, des professionnels de la sécurité routière, des chercheurs universitaires de 57 pays étrangers ainsi que des intervenants de la société civile et du secteur privé

1. Reconnaissent le rôle directeur joué par la Tunisie dans la préparation, l'accueil et la réussite de ce congrès de très haut niveau tenu sous le Haut Patronage de **SE. M.Béji CAID SEBSI** Président de la République, et réaffirment leur engagement sans faille quant L'Amélioration de la sécurité routière face à l'augmentation du nombre élevé du nombre des fatalités sur le plan mondial (1,3 millions de décès), de blessés graves des accidentés de la circulation (50 millions) générant des souffrances humaines et des pertes économiques inacceptables (1% - 3% du PNB mondial pouvant atteindre un montant qui dépasse 500 milliards de Dollars US) et ce, d'après le Rapport Global de l'OMS sur la sécurité routière au titre de l'année 2015,
2. Réaffirment leur soutien pour atteindre la réalisation du seuil de l'objectif commun de réduire de moitié le nombre des décès et de blessures dus à des accidents de la route d'ici 2020 d'une part et

d'intensifier à la fois les mesures nationales et la coopération internationale pour réaliser cette cible,

3. Réaffirment que la mise à disposition des conditions et des services de base pour prendre en charge la sécurité routière relève principalement des gouvernements à travers les Instances Nationales regroupant tous les acteurs en matière de sécurité routière,
4. Félicitent et encouragent les Etats qui ont adopté une législation complète sur les principaux facteurs de risques, y compris le défaut d'utilisation de la ceinture de la sécurité et des dispositions de retenue pour enfants, le défaut de port de casque, la conduite sous l'effet de l'alcool ou de la drogue / de médicaments / de la fatigue et / ou l'utilisation des téléphones portables et d'appareils électronique au volant (envoi de messages et / ou selfies)
5. Reconnaissent l'engagement dont font preuve les Etats et la société civile en faveur de la sécurité routière en observant chaque année la journée mondiale du souvenir des victimes de la route de même que les semaines de la sécurité routière des NU,
6. Saluent le rôle du Groupe des NU pour la collaboration en matière de sécurité routière en tant que mécanisme consultatif permettant de faciliter la coopération internationale pour la sécurité routière,
7. Encouragent les Etats qui ne l'ont pas encore fait à mettre sur pied et / ou à renforcer les principaux organismes financés et les mécanismes de coordination correspondants, au niveau local, ainsi qu'à renforcer la collaboration entre les gouvernements, y compris les organismes parlementaires, la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé et les fondations philanthropiques choisies dans ce domaine,
8. Invitent les Etats qui ne l'ont pas encore fait à redoubler d'efforts afin d'élaborer et de mettre en œuvre au niveau national des plans relatifs à la sécurité routière afin d'adopter et d'appliquer une législation complète conforme au plan mondial pour la Décennie d'Action pour la sécurité routière 2011 – 2020 et du programme de développement durable à l'horizon 2030,
9. Encouragent l'amélioration de la qualité de la collecte systématique et consolidée des données sur l'occurrence des accidents de la circulation, notamment d'informations provenant de différentes sources, de même

que sur la mortalité et les handicaps, en utilisant des données incomplètes et non crédibles, afin d'aborder la question de la fiabilité des données dont la collecte doit être effectuée par les autorités compétentes, notamment par la police de la circulation, les services de santé et les autorités routières dans le respect des normes et des définitions internationales,

10. Encouragent la recherche et le partage des résultats afin d'appuyer les approches reposant sur des bases factuelles visant à prévenir les accidents de la circulation, les décès et traumatismes, et à atténuer leurs conséquences,
11. Incitent à adopter, à mettre en œuvre et à appliquer des politiques et des mesures visant à protéger activement et à promouvoir la sécurité des piétons et la mobilité des cyclistes par l'utilisation par exemple des voies piétonnes et des pistes cyclables, d'un éclairage adapté, des radars, de la signalisation routière et d'un marquage au sol, entre autres,
12. Appellent les Etats à promouvoir, à adapter et à mettre en œuvre des politiques de sécurité routière favorisant la protection des usagers de la route les plus vulnérables, en particulier les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées,
13. Encouragent les efforts visant à assurer la sécurité et la protection de tous les usagers de la route grâce à une plus grande sécurité des infrastructures routières, en particulier sur les routes où le risque est plus élevé et qui présentent le taux d'accident le plus important,
14. Incitent les Etats à améliorer les soins pré-hospitaliers, y compris les services médicaux d'urgence et l'intervention immédiate à la suite des accidents, les services de réadaptation précoce et d'intégration sociale aux personnes blessées et handicapées à cause d'un accident de la circulation, ainsi qu'un large soutien aux victimes d'accidents de la circulation et à leurs familles, le renforcement des capacités et l'élargissement de l'accès rapide à des services de santé complets et coopérer avec les organisations y afférentes,
15. Incitent les Etats à élaborer des programmes d'éducation routière et de formation complets, intégrés et fondés sur des bases factuelles qui reposent sur l'apprentissage et la mise à l'essai dans le but de stimuler le comportement responsable de tous les usagers de la route afin de créer

un environnement de mobilité serein et dans la société, ainsi que de sensibiliser aux facteurs de risque,

16. Encouragent les Etats à améliorer les stratégies en matière de surveillance , d'inspection et de contrôle policiers sur la route en s'appuyant notamment sur le PPP ainsi que les mesures garantissant le respect du code de la route dans le but de réduire les accidents de la circulation,
17. Encouragent les Etats à introduire les nouvelles technologies dans les systèmes de gestion de la circulation et de transport intelligent afin d'atténuer le risque d'accident de la circulation et de maximiser l'efficacité de l'intervention,
18. Inviter les chercheurs du secteur industriel en collaboration avec la société civile, à développer les systèmes de transport intelligent tout en s'assurant que les nouveaux services et systèmes sont compatibles et interopérables,
19. Développer et promouvoir les nouvelles technologies notamment Celles des systèmes de la conduite assistée qui diminuent les effets de l'erreur humaine et la distraction comme la Vitesse Assistée Intelligente (**ISA**) ou le Freinage d'Urgence Autonome (**AEB**) pour protéger les usagers vulnérables de la route d'une part et préparer la Route de Demain d'autre part,
20. Invitent les gouvernements et les organismes en charge de la sécurité routière à poursuivre et à accroître leurs activités de coopération internationale afin d'échanger les meilleures pratiques et les leçons tirées, d'assurer le transfert des connaissances, de promouvoir l'accès aux technologies novatrices et durables et de renforcer les capacités, conformément aux dispositions du plan mondial pour la Décennie d'Action pour la sécurité routière 2011 – 2020 et du programme de développement durable à l'horizon 2030,
21. Invitent toutes les parties prenantes et en particulier la communauté des donateurs à augmenter les fonds consacrés à la sécurité routière et à étudier des modalités novatrices de financement afin de soutenir la recherche et la mise en œuvre des politiques à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale,

22. Saluent et encouragent les mesures et les décisions courageuses annoncées par SE Le Chef du Gouvernement Youssef CHAHED lors de son discours à la cérémonie d'ouverture et qui traduisent la volonté irrévocable de la partie Tunisienne pour traiter de la problématique des accidents de la circulation et ce, notamment par l'insertion de l'éducation routière dans les programmes scolaires officiels et la création d'une Instance Nationale indépendante en charge de la sécurité routière rattachée directement à la Présidence du Gouvernement.

H.CH

28/09/2017

-